

APLITEC

ERNST & YOUNG et Autres

Claranova

Exercice clos le 30 juin 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

APLITEC
Les patios Saint-Jacques
4-14, rue Ferrus
75014 Paris
S.A.S. au capital de € 2.170.420

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Claranova

Exercice clos le 30 juin 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Claranova,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Claranova relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Evaluation du plan d'actions gratuites de Claranova

Risque identifié	Notre réponse
La note 1.2 « Attribution gratuite d'actions » présente le plan d'attribution d'actions gratuites de Claranova au profit de certains salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales mis en place sur l'exercice.	Nos procédures d'audit ont notamment consisté à prendre connaissance de l'évaluation et des éléments justifiant les hypothèses clés utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des actions gratuites accordées.
Au 30 juin 2018, la charge de personnel relative à l'évaluation de ce plan d'actions gratuites s'élève à M€ 4,1 sur la période ainsi qu'à M€ 3 de cotisations patronales sans impact de trésorerie au 30 juin 2018.	Dans ce cadre, nous avons :
Comme indiqué dans la note 3.26 « Stock-options, actions gratuites et bons de souscription d'actions », pour évaluer la juste valeur des actions gratuites accordées, le modèle Black & Scholes d'évaluation d'options a été utilisé.	► pris connaissance des éléments établis par la direction justifiant l'atteinte des critères de performance ; ► pris connaissance du rapport externe, lorsqu'il était disponible ; ► analysé la validité des principales hypothèses retenues dans le calcul de la charge de personnel relative à ce plan ;
Nous avons considéré que l'évaluation de ce plan dans les comptes consolidés constitue un point clé de l'audit en raison de sa sensibilité aux hypothèses retenues et de son caractère significatif.	► vérifié les formules de calcul utilisées.

■ Obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) de Claranova

Risque identifié	Notre réponse
Les notes 1.5 « Emission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes » et 23.1 « Emprunts obligataires » présentent l'admission de 26.363.636 ORNANE pour un montant nominal de M€ 29 sur le marché Euronext Access d'Euronext Paris le 19 juin 2018. Au 30 juin 2018, la dette résultant de ces obligations s'élève dans les comptes à M€ 27,8, soit M€ 29 de souscription diminués de M€ 1,4 de frais financiers, et est décomposée en M€ 26,4 de composante obligataire et M€ 1,4 de composante actions (dérivé). L'évaluation de la répartition entre les deux composantes a été déterminée par un expert externe. Comme indiqué dans la note 3.28 « Obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) », la composante obligataire est comptabilisée au coût amorti. La valorisation de cette composante a été effectuée avec une approche multicritère permettant de calculer le <i>spread</i> de crédit (moyenne du taux de la Banque de France et de l'analyse crédit spécifique à Claranova). La composante dérivée est en revanche comptabilisée à la valeur « <i>market-to-market</i> ». Cette juste valeur est déterminée selon le modèle Cox, Ross et Rubinstein. La variation de la juste valeur associée est constatée sur une ligne distincte du résultat financier. Nous avons considéré que la décomposition de la dette résultant des ORNANE dans les comptes consolidés constitue un point clé de l'audit en raison de sa sensibilité aux hypothèses retenues et du caractère significatif des écritures en découlant.	Nos procédures d'audit ont notamment consisté à prendre connaissance de l'évaluation et des éléments justifiant les hypothèses clés utilisées par la direction et l'expert externe pour déterminer la répartition des ORNANE entre composante obligataire et composante dérivée. Dans ce cadre, nous avons : ► analysé le rapport établi par l'expert externe, avec l'aide de nos experts en actuariat ; ► évalué les principales hypothèses retenues dans le calcul du <i>spread</i> de crédit ; ► examiné le plan d'amortissement utilisé pour la composante obligataire et notamment le taux d'intérêt effectif ; ► vérifié les formules de calcul utilisées.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Claranova par votre assemblée générale du 12 février 1998 pour le cabinet APLITEC et du 29 novembre 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 juin 2018, le cabinet APLITEC était dans la vingtième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la sixième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2006.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 2 octobre 2018

Les Commissaires aux Comptes

APLITEC

ERNST & YOUNG et Autres

Stéphane Lambert

Franck Sebag

En application des dispositions de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004, les informations ci-après sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de Claranova pour 2015-2016 établis en application des normes comptables IFRS ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent qui figurent dans le document de référence, respectivement aux paragraphes 20.2.1 et 20.2.2, enregistré le 28 octobre 2016 par l'AMF (D.16-0931) ;
- les comptes consolidés de Claranova pour 2016-2017 établis en application des normes comptables IFRS ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent qui figurent dans le document de référence, respectivement aux paragraphes 6.1 à 6.3, enregistré le 3 octobre 2017 par l'AMF (D.17-0964).

L'ensemble de ces documents est consultable sur le site Internet de la Société www.claranova.com.

2.1 État du résultat global

Les éléments du résultat global sont recyclables ultérieurement en résultat à hauteur de 0,5 million d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2017-2018	2016-2017
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	Note 6	161,5	130,2
Matières premières et achats de marchandises		(53,7)	(42,5)
Autres achats et charges externes		(69,6)	(58,1)
Impôts, taxes et versements assimilés		(0,2)	(0,2)
Charges de personnel	Note 7	(34,4)	(32,0)
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises		(0,5)	(0,8)
Autres charges et produits opérationnels courants	Note 8	(6,9)	(7,2)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		(3,7)	(10,6)
Autres charges et produits opérationnels	Note 9	(2,4)	0,4
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		(6,1)	(10,1)
Coût de l'endettement financier net		(0,0)	(0,0)
Autres charges financières		(2,5)	(1,2)
Autres produits financiers		2,2	0,3
RÉSULTAT FINANCIER	Note 11	(0,3)	(0,9)
Charge d'impôts	Note 12	(1,8)	(0,4)
Quote-part de résultat des entreprises associées		-	0,0
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		(8,2)	(11,4)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES		-	-
RÉSULTAT NET		(8,2)	(11,4)
Part des propriétaires de la société mère		(7,9)	(11,0)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		(0,2)	(0,3)
RÉSULTAT PAR ACTION	Note 14		
Résultat net part du Groupe par action <i>(en euros)</i>		(0,02)	(0,03)
Résultat net part du Groupe par action après dilution potentielle <i>(en euros)</i>		(0,02)	(0,03)
RÉSULTAT NET		(8,2)	(11,4)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		-	-
Différences de conversion sur activités à l'étranger		0,5	0,7
Écarts de conversion sur investissements nets à l'étranger		(0,0)	(0,1)
Écarts actuariels sur engagements de retraites		(0,0)	(0,1)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		0,5	0,5
RÉSULTAT GLOBAL		(7,7)	(10,9)
Part des propriétaires de la société mère		(7,5)	(10,5)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		(0,2)	(0,3)

2.2 État de la situation financière

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2018	30/06/2017
Écarts d'acquisition		-	-
Immobilisations incorporelles	Note 15	0,5	0,9
Immobilisations corporelles	Note 16	0,2	0,3
Actifs financiers		0,4	0,4
Participations dans les entités associées		-	-
Autres créances non courantes		0,2	0,3
Actifs d'impôts différés	Note 13	-	-
ACTIF NON COURANT		1,3	2,0
Actifs financiers à moins d'un an		-	-
Stocks et encours		3,7	3,7
Clients et comptes rattachés	Note 18	4,9	4,3
Actifs d'impôts exigibles	Note 12	1,0	1,1
Autres créances courantes	Note 19	3,8	1,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 20	65,7	17,1
ACTIF COURANT		79,1	28,1
TOTAL ACTIF		80,5	30,0

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2018	30/06/2017
Capital social		39,4	37,5
Prime d'émission et réserves consolidées		(18,9)	(25,3)
Résultat net part du Groupe		(7,9)	(11,0)
CAPITAUX PROPRES PART DES PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE		12,5	1,2
Intérêts ne conférant pas le contrôle		1,8	0,1
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	Note 21	14,3	1,3
Dettes financières non courantes	Note 23	28,1	(0,0)
Passifs d'impôts différés	Note 13	0,0	-
Provisions non courantes	Note 22	0,1	0,1
Autres passifs non courants	Note 24	0,8	0,6
TOTAL PASSIF NON COURANT		29,0	0,7
Provisions courantes	Note 22	0,1	0,1
Dettes financières courantes	Note 23	0,1	1,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		23,7	21,8
Passifs d'impôts exigibles	Note 12	1,7	0,3
Autres passifs courants	Note 25	11,6	4,7
PASSIF COURANT		37,2	28,1
TOTAL PASSIF		80,5	30,0

2.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	2017-2018 12 mois	2016-2017 12 mois
Opérations d'exploitation		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		(8,2)	(11,4)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		-	(0,0)
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :		-	-
▪ Amortissements et provisions nets (hors provisions courantes)		0,5	0,1
▪ Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	Note 21	4,1	4,6
▪ Coût de l'endettement financier net comptabilisé		0,0	0,0
▪ (Plus)/Moins-value de cession ⁽¹⁾		(0,0)	(1,1)
▪ Charge d'impôts (y compris impôts différés) comptabilisée		1,8	0,4
▪ Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		0,2	0,2
Capacité d'autofinancement		(1,5)	(7,1)
Variation du besoin en fonds de roulement		7,9	6,8
Impôts payés		(1,2)	(0,0)
Intérêts financiers nets payés		0,0	(0,0)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		5,2	(0,4)
Opérations d'investissement		-	-
Acquisitions immobilisations incorporelles		(0,0)	(0,0)
Acquisitions immobilisations corporelles		(0,1)	(0,1)
Cessions immobilisations corporelles et incorporelles		0,0	0,0
Acquisitions d'actifs financiers		(0,0)	(0,2)
Cessions d'actifs financiers		0,0	0,2
Incidence des variations de périmètre ⁽²⁾		14,2	3,6
Flux de trésorerie net lié à l'investissement		14,0	3,5
Opérations de financement		-	-
Augmentation de capital	Note 21	2,0	-
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		-	-
Rachat d'actions propres	Note 21	(0,0)	1,9
Encaissements liés aux emprunts	Note 23	28,7	2,1
Décaissements liés aux emprunts	Note 23	(0,5)	(1,1)
Autres flux liés au financement ⁽³⁾		(0,6)	-
Flux de trésorerie net lié au financement		29,6	3,0
Flux net des activités abandonnées		-	-
Variation de trésorerie		48,8	6,1
Trésorerie nette à l'ouverture ⁽⁴⁾	Note 20	16,6	11,1
Variation de taux de change sur la trésorerie		0,3	(0,6)
Trésorerie nette à la clôture ⁽⁵⁾	Note 20	65,7	16,6

(1) 2016/17: Moins-value de cession Mediaclip 0,2 million d'euros, recyclage de l'écart de conversion d'Arvix 1,3 million d'euros.

(2) Le tableau de l'incidence des variations de périmètre se trouve ci-dessous.

(3) 2017/18 : Les autres flux liés au financement correspondent à une garantie sur emprunt contractée dans le cadre de l'acquisition des sociétés canadiennes du 1^{er} juillet 2018.

(4) Trésorerie et équivalents de trésorerie = 17,1 millions d'euros.
Concours bancaires courants = 0,5 million d'euros.

(5) Trésorerie et équivalents de trésorerie = 65,7 millions d'euros.
Concours bancaires courants = 0,0 million d'euros.

L'incidence des variations de périmètre s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2017-2018 12 mois	2016-2017 12 mois
Impact cash résultant de la cession d'Avanquest Publishing Ltd	0,1	0,8
Impact cash résultant de l'entrée d'investisseurs externes dans le capital de PlanetArt*	10,7	-
Impact cash résultant de l'entrée d'investisseurs externes dans le capital de myDevices	3,3	2,7
Impact cash résultant de la création de FreePrints India (frais)	(0,0)	-
Impact cash résultant de la cession de Mediaclip	-	0,1
Incidence des variations de périmètre nettes de la distribution aux minoritaires	14,2	3,6

* Correspondant à un investissement de 12,2 millions d'euros, diminués de 1,0 million d'euros de frais de transaction et 0,5 million d'euros en attente de versement.

2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Notes	Capital d'émission	Prime	Réserves de conversion	Réserves consolidées	Résultat	Part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
AU 30 JUIN 2016		37,5	120,6	(2,4)	(125,1)	(28,6)	2,1	-	2,1
Écarts actuariels sur engagements de retraite		-	-	-	(0,1)	-	(0,1)	-	(0,1)
Écarts de conversion		-	-	0,6	-	-	0,6	(0,0)	0,6
Autres éléments du résultat global		-	-	0,6	(0,1)	-	0,5	(0,0)	0,5
Résultat de l'exercice		-	-	-	-	(11,0)	(11,0)	(0,3)	(11,4)
Résultat global		-	-	0,6	(0,1)	(11,0)	(10,5)	(0,3)	(10,9)
Actions propres		-	-	-	3,7	-	3,7	-	3,7
Augmentation de capital		-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat en réserves		-	-	-	(28,6)	28,6	-	-	-
Païement fondé sur des actions		-	-	-	4,8	-	4,8	-	4,8
Variations de périmètre		-	-	(1,3)	-	-	(1,3)	-	(1,3)
Transaction entre actionnaires		-	-	-	2,4	-	2,4	0,5	2,9
Distribution de dividendes		-	-	-	-	-	-	-	-
AU 30 JUIN 2017		37,5	120,6	(3,1)	(142,9)	(11,0)	1,2	0,1	1,3
Écarts actuariels sur engagements de retraite		-	-	-	(0,0)	-	(0,0)	-	(0,0)
Écarts de conversion		-	-	0,5	-	-	0,5	0,0	0,5
Autres éléments du résultat global		-	-	0,5	(0,0)	-	0,4	0,0	0,5
Résultat de l'exercice		-	-	-	-	(7,9)	(7,9)	(0,2)	(8,2)
Résultat global		-	-	0,5	(0,0)	(7,9)	(7,5)	(0,2)	(7,7)
Actions propres		-	-	-	(0,0)	-	(0,0)	-	(0,0)
Augmentation de capital	Note 21	1,8	0,2	-	-	-	2,0	-	2,0
Affectation du résultat en réserves		-	-	-	(11,0)	11,0	-	-	-
Païement fondé sur des actions	Note 21	-	-	-	4,1	-	4,1	0,0	4,1
Variations de périmètre		-	-	-	-	-	-	-	-
Transaction entre actionnaires	Note 1	-	-	(0,0)	12,7	-	12,7	1,9	14,6
Distribution de dividendes		-	-	-	-	-	-	-	-
AU 30 JUIN 2018		39,4	120,9	(2,7)	(137,1)	(7,9)	12,5	1,8	14,3

2.5 Annexe aux comptes consolidés

Sommaire de notes

Note 1	Faits marquants de l'exercice	30	Note 16	Immobilisations corporelles	44
Note 2	Périmètre de consolidation au 30 juin 2018	32	Note 17	Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	45
Note 3	Principes, règles et méthodes comptables	33	Note 18	Échéancier des créances clients	45
Note 4	Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté annuel	40	Note 19	Autres créances courantes	45
Note 5	Secteurs opérationnels	40	Note 20	Trésorerie et équivalents de trésorerie	46
Note 6	Chiffre d'affaires	41	Note 21	Capitaux propres	46
Note 7	Charges de personnel	42	Note 22	Provisions	50
Note 8	Autres produits et charges opérationnels courants	42	Note 23	Passifs financiers	50
Note 9	Autres produits et charges opérationnels	42	Note 24	Autres passifs non courants	52
Note 10	Indemnités de départ à la retraite	42	Note 25	Autres passifs courants	52
Note 11	Analyse du résultat financier	42	Note 26	Synthèse des actifs et passifs financiers et opérationnels	53
Note 12	Impôts sur les bénéfices	43	Note 27	Commentaires sur le tableau des flux de trésorerie	54
Note 13	Impôts différés	43	Note 28	Engagements hors bilan	54
Note 14	Résultat par action	43	Note 29	Événements postérieurs à la clôture	56
Note 15	Immobilisations incorporelles	44	Note 30	Autres informations	58

Les titres de la société Claranova sont cotés sur le marché Euronext Paris - Eurolist Compartiment B.

Les comptes consolidés et annexes 2017-2018 ont été arrêtés par le Directoire en date du 28 septembre 2018 puis revus le même jour par le Conseil de Surveillance.

Note 1 Faits marquants de l'exercice

Les faits marquants de la période impactant l'activité du Groupe et de ses filiales sont détaillés au paragraphe 1.2 du présent document de référence. Les autres faits marquants sont les suivants :

1.1 Réorganisation juridique de la branche américaine

Afin d'harmoniser la structure juridique du Groupe avec la structure opérationnelle, une réorganisation totale du Groupe a été effectuée en 2017 et s'est finalisée le 1^{er} juillet 2017 par la filialisation de l'entité américaine Avanquest North America Inc., sous Avanquest Software SAS.

Le groupe Claranova est à présent en ordre de marche pour de nouvelles étapes dans son développement. La restructuration juridique, avec la filialisation des activités Avanquest, PlanetArt et myDevices, ainsi que le changement de nom du Groupe, permettent d'avoir une stratégie différenciée pour chaque division.

1.2 Attribution gratuite d'actions

Le 13 novembre 2017, conformément à la délégation de l'Assemblée Générale du 7 juin 2017, Claranova SA a annoncé l'attribution d'actions gratuites au profit de certains salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales. Au total, 18 760 000 actions ont été attribuées. Leur attribution définitive est soumise à la réalisation de conditions de performance (liées au cours de l'action ou au niveau de croissance annuel du chiffre d'affaires jusqu'au 30 juin 2020) ainsi qu'à une condition de présence d'au minimum un an. De plus, conformément aux dispositions légales françaises, dans l'hypothèse où la période d'acquisition est d'une durée inférieure à deux ans, une période de conservation devra être respectée par les bénéficiaires afin que la

durée cumulée de la période d'acquisition et de la période de conservation ne soit pas inférieure à deux ans.

À la date du présent rapport financier, la condition de performance liée au cours de l'action est atteinte.

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », et compte tenu des probabilités de réalisation de conditions de performance fixées au jour de l'attribution, ce plan a conduit à une charge de personnel de 4,1 millions d'euros sur la période ainsi que des cotisations patronales à hauteur de 3,0 millions d'euros, sans impact trésorerie au 30 juin 2018.

1.3 Attribution de bons de souscription d'actions Claranova

Le 13 novembre 2017, conformément à la délégation de l'Assemblée Générale du 7 juin 2017, Claranova SA a annoncé l'attribution de 3 752 224 bons de souscription d'actions (BSA) au profit de la catégorie de personnes déterminées (membres du Conseil de Surveillance, consultants, et équipe dirigeante de la Société). Les BSA ont un prix unitaire de 0,36 euro, et chaque BSA

donnera droit à la souscription d'une action ordinaire à un prix unitaire de 0,61 euro. Cette attribution n'a pas généré de charge dans les comptes consolidés au 30 juin 2018.

Pour plus de détails, veuillez vous référer à la note 21 aux états financiers consolidés du présent document de référence.

1.4 Attribution de bons de souscription d'actions myDevices

myDevices a signé avec un partenaire commercial un contrat prévoyant l'octroi de bons de souscription d'actions donnant droit chacun à l'achat d'une action myDevices au prix de 3,125 dollars américains, soit le prix du dernier tour de table d'investissement de myDevices, en fonction du montant de chiffre d'affaires réalisé, dans la limite de 1 010 000 bons de souscription. Ces bons sont exerçables jusqu'au 31 mars 2021 inclus.

Au 30 juin 2018, aucun bon de souscription n'a été acquis par le partenaire.

Pour plus de détails, veuillez vous référer à la note 21 aux états financiers consolidés du présent document de référence.

1.5 Émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes

Le 15 juin 2018, Claranova a émis 26 363 636 obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE), pour un montant nominal de 28 999 999,60 euros. Ces ORNANE ont été admises aux

négociations sur le marché Euronext Access d'Euronext Paris le 19 juin 2018.

Pour plus de détails, veuillez vous référer à la note 23 aux états financiers consolidés du présent document de référence.

1.6 Lancement d'un programme de rachat d'actions

Le 28 juin 2018, Claranova a mis en œuvre un programme de rachat d'actions conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 30 novembre 2017. La 11^e résolution de cette Assemblée Générale permet à la Société de racheter ses propres actions ordinaires, pour un maximum soit de 7 millions de titres, soit de 5 millions d'euros, avec un prix maximal d'un euro par action, sur une durée de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 29 mai 2019.

Dans le cadre de ce programme, Claranova a signé une convention avec un prestataire de services d'investissement afin de procéder à des rachats d'actions de la Société. Aux termes de cette convention, le prestataire pourra acheter un maximum de 7 millions de titres de la Société au prix unitaire maximum d'un euro, pour un montant maximal de 5 millions d'euros, aux dates qu'il jugera opportunes dans le respect de la réglementation applicable, pendant la durée du programme de rachat d'actions. Au 30 juin 2018, 55 000 actions ont été acquises dans le cadre du contrat de rachat d'actions, pour un montant de 48 milliers d'euros.

1.7 Création de deux filiales au Canada

Le 25 avril 2018, le Groupe a créé deux filiales au Canada, Avanquest Canada Inc. et Avanquest Canada Holding Inc., afin de préparer le rachat des sociétés formant les activités Upclick, SodaPDF et Adaware ayant eu lieu le 1^{er} juillet 2018. Les titres

desdites sociétés sont à partir de cette date détenus par Avanquest Canada Inc., comme indiqué dans la note 29 aux états financiers consolidés sur les événements post-clôture.

Note 2 Périmètre de consolidation au 30 juin 2018

Sociétés	Pays	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
Claranova SA 89/91, boulevard National 92257 La Garenne-Colombes Cedex N° SIRET 329 764 625 00078	France			Société mère
Avanquest Software SAS 89/91, boulevard National 92257 La Garenne-Colombes Cedex N° SIRET 830 173 381 00013	France	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest America Inc. 7031 Koll Center Parkway 150 Pleasanton, CA 94566	États-Unis	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest America Holding, LLC 23801 Calabasas Road, Suite 2005 Calabasas CA 91302-1547	États-Unis	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest North America Inc. 23801 Calabasas Road, Suite 2005 Calabasas CA 91302-1547	États-Unis	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest Deutschland GmbH Lochhamer Str. 9 82152 Planegg b. München	Allemagne	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest Iberica SL Calle Peru 6, Edificios Twin Golf 28290 Las Matas, Madrid	Espagne	100 %	100 %	Intégration globale
PC Helpsoft Labs Inc. 300 – 848 Courtney Street Victoria BC V8W 1C4	Canada	100 %	100 %	Intégration globale
EMME Deutschland GmbH Lochhamer Str. 9 82152 Planegg b. München	Allemagne	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest UK Ltd International House, George Curl Way Southampton – Hampshire SO18 2RZ	Royaume-Uni	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest Canada Inc. 1750-1055 West Georgia Street, PO BOX 11125 Vancouver BC V6E 3P3	Canada	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest Canada Holding Inc. 1750-1055 West Georgia Street, PO BOX 11125 Vancouver BC V6E 3P3	Canada	100 %	100 %	Intégration globale
PlanetArt LLC 23801 Calabasas Road, Suite 2005 Calabasas CA 91302-1547	États-Unis	92,2 %	92,2 %	Intégration globale
FreePrints India Private Ltd H-23A, Office No. 204 S/F, Kamal Tower Near Sai Baba Mandir, Laxmi Nagar, DELHI East Delhi DL 110092	Inde	100 %	92,2 %	Intégration globale
Avanquest China Ltd Room 1201-HuiTong Building 569# East Jin Ling Road Shanghai 200021	Chine	100 %	92,2 %	Intégration globale
PlanetArt Ltd Gateway House, Tollgate Tollgate, Chandler's Ford, Eastleigh Southampton – Hampshire SO53 3GT	Royaume-Uni	100 %	92,2 %	Intégration globale
myDevices Inc. 3900 W Alameda Ave Suite 1200 Burbank, CA 91505	États-Unis	64,3 %	64,3 %	Intégration globale

Note 3 Principes, règles et méthodes comptables

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2018 et disponibles sur le site : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20160101>.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 30 juin 2017, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2017.

Les nouvelles normes et interprétations dont l'application est obligatoire au 1^{er} juillet 2017 sont les suivantes :

- amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir - Information liée aux activités de financement » ;
- amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes » ;
- amendement à IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- améliorations annuelles, cycle 2014-2016.

L'application de ces normes est sans impact significatif sur les comptes consolidés clos au 30 juin 2018.

Pour l'exercice 2017/2018, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune norme, interprétation ou amendement.

Les normes, interprétations et amendements publiés d'application obligatoire après le 30 juin 2018 pouvant avoir un impact sur les comptes du Groupe sont les suivants :

- IFRS 9 : « Instruments financiers et amendements afférents ; clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative »
Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur les instruments financiers appelée à remplacer la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 39. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'impact de l'application de cette norme sur les comptes du Groupe ne devrait pas être significatif ;
- IFRS 15 : « Produits des activités ordinaires issus des contrats clients » et amendements afférents « Clarifications de la norme »
Le 28 mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation du revenu appelée à remplacer la plupart des

dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 11 et IAS 18. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Plus de détails sur l'application de cette norme par le Groupe sont donnés à la note 3.17 ci-dessous ;

● IFRS 16 : « Contrats de location »

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation des contrats de location. Cette norme, qui remplacera la norme IAS 17 et ses interprétations, va conduire à comptabiliser au bilan des preneurs la plupart des contrats de location selon un modèle unique, sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif et d'une dette de location (abandon pour les preneurs de la classification en contrats de location simple ou contrats de location-financement). Cette nouvelle norme, non encore adoptée par l'Union européenne, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Les travaux d'analyse et de mesure de l'incidence sont en cours ainsi que le choix des options de première application ;

- amendements à IFRS 10/ IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou JV » ;
- amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- amendements à IAS 40 « Transfert d'immeubles de placement » ;
- amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » ;
- améliorations annuelles, cycle 2014-2016, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 ou 1^{er} janvier 2018 selon la date d'adoption par l'Union européenne ;
- améliorations annuelles, cycle 2015-2017 ;
- amendements à IFRS 2 « Clarification et évaluation de transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- IFRIC 22 « Paiement d'avance sur transactions en devises », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- IFRIC 17 « Contrats d'assurance ».

L'impact de l'application de ces amendements et interprétations, publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union européenne, sur les comptes du Groupe est en cours d'évaluation.

Les comptes sont présentés selon la convention de base du coût historique, à l'exception des éléments évalués à la juste valeur.



3.1 Périmètre de consolidation

Toutes les entités comprises dans le périmètre de consolidation élaborent leurs comptes annuels au 30 juin de chaque année. Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales ainsi que les intérêts du Groupe dans les éventuelles entreprises associées et coentreprises.

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote (filiales) sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 % mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont consolidées par mise en équivalence.

La liste complète des sociétés intégrées au périmètre de consolidation au 30 juin 2018 et les méthodes y afférentes sont fournies en note 2 aux états financiers consolidés.

3.2 Transactions internes au Groupe

Les opérations et transactions réciproques entre entreprises consolidées sont éliminées, de même que les profits résultant de ces transactions.

3.3 Opérations en monnaie étrangère

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Le Groupe n'utilise pas de cryptomonnaie.

Les pertes ou gains de change latents ou réalisés qui résultent de ces opérations sont comptabilisés en résultat financier.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés et conservés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

3.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes consolidés sont établis en euros.

Les actifs et passifs des sociétés intégrées au périmètre dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les produits, les charges et les flux de trésorerie de ces sociétés sont convertis en euro au cours de change moyen de la période.

Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres (« Écarts de

conversion »). Lors de la sortie d'une entité étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

Tout écart d'acquisition et tout ajustement à la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés comme un actif ou un passif de la société acquise. Ils sont donc libellés dans la monnaie de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

3.5 Investissement net dans une activité à l'étranger

Les créances à recevoir ou les dettes à payer relatives à une activité à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constituent en substance une part de l'investissement net de l'entité dans cette activité à l'étranger ; les

écarts de change liés sont comptabilisés initialement dans une composante distincte des capitaux propres et comptabilisés dans le résultat lors de la sortie de l'investissement net.

3.6 Immobilisations incorporelles et goodwill

3.6.1 Goodwill

Les regroupements d'entreprises réalisés depuis le 1^{er} juillet 2011 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est déterminé comme la juste valeur de la contrepartie transférée à la date d'acquisition, augmentée des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entité acquise. Pour chaque acquisition, le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle, soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans les actifs nets identifiables. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les contreparties conditionnelles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur des contreparties conditionnelles, classées en actifs ou en dettes, sont comptabilisées en résultat.

À la date d'acquisition, l'excédent entre la contrepartie transférée augmentée des intérêts ne conférant pas le contrôle et la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé en goodwill.

Le goodwill est ensuite évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Il est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, tous les ans et chaque fois qu'il y a un indice que l'unité génératrice de trésorerie a perdu de la valeur.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

3.6.2 Frais de recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles sont comptabilisées en charges de l'exercice. Les frais correspondant au développement des produits sont immobilisés lorsque les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente est établie ;
- le Groupe a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et a l'intention et la capacité de l'utiliser ou de la vendre ;
- l'immobilisation incorporelle générera probablement des avantages économiques futurs. Dans le cas d'immobilisation destinée à être utilisée en interne, son utilité doit être reconnue ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, est assurée ;
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement sont évaluées de façon fiable et individualisées.

Les frais de développement ne répondant pas à l'ensemble des critères ci-dessus sont constatés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Les frais de développement sont amortis sur une durée appréciée en fonction de leur durée de vie utile, sur une période de cinq ans au maximum à compter de leur commercialisation effective.

Claranova et ses filiales procèdent à une évaluation périodique des perspectives commerciales et de la durée de vie utile de chaque développement. En cas de remise en cause de ces estimations, il est procédé à l'amortissement exceptionnel de la valeur résiduelle des frais de développement immobilisés.

3.6.3 Autres immobilisations incorporelles

Les progiciels ainsi que les technologies acquises sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis suivant le mode linéaire sur leur durée de vie utile et au maximum sur une durée de cinq ans.

3.7 Immobilisations corporelles

Valorisation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Amortissement

Les amortissements économiquement justifiés sont déterminés en fonction de la durée d'utilité estimée. La date de début des

amortissements est la date de mise en service du bien. Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Immobilisation	Amortissement	
	Mode	Durée
Agencements et installations	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3, 4 et 5 ans
Véhicules	Linéaire	4 ans

Une dépréciation complémentaire est constatée en cas de perte de valeur ou de modification de la durée d'utilisation. En cas de modification de la durée d'utilité estimée, la durée d'amortissement est modifiée et l'amortissement annuel modifié en conséquence.

3.8 Participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises sur lesquelles Claranova exerce une influence notable (entreprises associées) sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence : elles sont enregistrées initialement au coût et ensuite ajustées pour prendre en compte les

évolutions de la quote-part du Groupe dans l'actif net de ces entreprises. Le solde de cette quote-part apparaît à l'actif du bilan. Sa variation sur l'exercice est indiquée au compte de résultat (quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence).

3.9 Actifs financiers

Tous les actifs financiers acquis sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition.

3.10 Actifs disponibles à la vente

Conformément à la norme IAS 39, les actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers autres que les prêts et créances émis par l'entreprise (autres actifs financiers), les placements détenus jusqu'à leur échéance ou les actifs financiers détenus à des fins de transaction (valeurs mobilières de placement). Sont considérés comme tels les titres détenus dans des sociétés non consolidées. Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans la catégorie « Actifs disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres. Cependant, les moins-values latentes sont immédiatement constatées dans le compte de résultat si la perte de valeur est durable.

Les pertes et gains latents constatés en capitaux propres sont comptabilisés en résultat lors de la cession des titres. Les titres de participation dans des sociétés non consolidées, dont la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, sont comptabilisés à leur coût.

Prêts et dépôts

Les prêts et dépôts sont comptabilisés au coût amorti. Le cas échéant, ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable et est comptabilisée en résultat. Une reprise de provision peut être réalisée en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable.

Actifs détenus à des fins de transaction

Ce sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La cession d'une partie de ces actifs avant l'échéance fait l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti.

Les valeurs mobilières de placement font partie de la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont donc comptabilisées à leur juste valeur. Les profits et pertes sont comptabilisés en résultat.

3.11 Dépréciation des actifs

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée), autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris dans le champ de la norme IAS 32, sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'indice de perte de valeur et au minimum une fois par an pour les écarts d'acquisition et les immobilisations non amorties, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une évaluation.

Conformément à la norme IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité.

Ce processus requiert l'utilisation d'hypothèses clés et d'appréciations pour déterminer les tendances des marchés sur lesquels le Groupe exerce ses activités.

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice au cours duquel elles sont constatées. Hormis pour les écarts d'acquisition, les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

3.12 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières et fournitures sont valorisés au prix d'achat majoré des frais d'approvisionnement. Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du prix moyen pondéré) et de la valeur nette de réalisation.

Les marchandises en stock sont valorisées au prix moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque ce prix de revient est supérieur à la valeur nette de réalisation estimée.

Les produits finis et les produits en-cours sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Les coûts de production incluent les coûts directs de matières premières, de main-d'œuvre et une quote-part des frais généraux directs, à l'exclusion des frais généraux administratifs.

La valeur nette de réalisation des matières premières et des autres éléments stockés tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

3.13 Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et les autres créances d'exploitation sont des actifs courants valorisés à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

3.14 Royalties prépayées

Lorsqu'une avance sur royalties est versée dans le cadre d'un contrat d'édition ou de coédition, le montant est porté à l'actif du bilan. Le montant correspondant aux royalties dues sur les ventes réalisées est ensuite passé en diminution du compte de royalties prépayées et en charge de l'exercice.

S'il s'avère que les perspectives de ventes laissent à penser que les avances de royalties ne seront pas utilisées en totalité, une provision pour risques est comptabilisée au passif.

3.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend la trésorerie en banque et la caisse.

Les équivalents de trésorerie comprennent les titres monétaires et obligataires, les parts d'OPCVM placés dans un horizon de gestion à court terme. Ils sont valorisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Pour les instruments cotés, la Société retient le cours à la date de clôture et la valeur liquidative pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.16 Actions propres

En cas d'achat d'actions propres, et quels qu'en soient les motifs, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont enregistrés comme une variation de capitaux propres.

Les actions ainsi acquises sont donc déduites du total des capitaux propres jusqu'à leur annulation ou cession ultérieure.

Les incidences des éventuelles cessions ne sont pas prises en compte dans le résultat consolidé mais en variation des capitaux propres.

3.17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe se compose principalement du chiffre d'affaires des secteurs opérationnels Avanquest (édition et distribution de logiciels, monétisation de trafic), PlanetArt (applications mobiles, via ses applications FreePrints, et sites Web) et myDevices (activité liée à la gestion des objets connectés).

Au 30 juin 2018, le Groupe comptabilise son chiffre d'affaires consolidé selon la norme IAS 18. Les modalités de prise en compte du chiffre d'affaires et des coûts associés dépendent de la nature des contrats signés avec les clients :

- les cessions de droits d'utilisation de logiciels sont constatées en chiffre d'affaires lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu au moment de l'expédition du produit ou du téléchargement sur Internet. Lorsqu'une cession de droits d'utilisation de logiciels inclut une période de garantie, le chiffre d'affaires affecté à cette garantie est enregistré *prorata temporis* sur la durée de la période correspondante ;
- les prestations de maintenance et d'hébergement sont reconnues en chiffre d'affaires *prorata temporis* sur la durée du contrat ;
- les activités d'impression digitale sont reconnues en chiffre d'affaires au moment de la réalisation de la prestation ou de la livraison.

Les commissions d'apporteurs d'affaires pour certaines activités de support aux clients sont reconnues sur la base des relevés mensuels d'activité du partenaire.

Impacts attendus de la première application de la norme IFRS 15 sur les états financiers consolidés du groupe Claranova

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » est applicable au groupe Claranova à compter du 1^{er} juillet 2018.

IFRS 15 constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des revenus doivent être comptabilisés, pour quel montant et à quelle date. Cette nouvelle norme remplace les dispositions existantes sur la comptabilisation du revenu, notamment IAS 18 – Produits des activités ordinaires, IAS 11 – Contrats de construction et IFRIC 13 – Programme de fidélisation de la clientèle.

Claranova a lancé lors de l'exercice 2017-2018 un projet de transition en vue d'appliquer IFRS 15 au 1^{er} juillet 2018. Ce projet se compose principalement :

- d'une 1^{ère} phase de diagnostic et d'identification des divergences potentielles induites par l'application des nouvelles règles et de leur chiffrage ;
- suivie d'une 2^{ème} phase de mise en œuvre des potentiels changements.

La phase de diagnostic et d'identification des divergences a donné lieu à une cartographie du chiffre d'affaires au 31 mars 2018 par typologie de revenus. Chacune des typologies de revenus a ensuite été analysée selon la méthodologie proposée par la norme IFRS 15 afin d'identifier les impacts attendus dans les comptes consolidés du Groupe.

Gratuités

Sur certaines de ses activités, le Groupe peut offrir des produits ou services gratuits à ses clients. Les analyses menées n'ont pas conduit à identifier d'écart significatif entre le traitement actuellement retenu par le Groupe pour reconnaître le chiffre d'affaires sur les contrats comprenant des gratuités et les dispositions d'IFRS 15.

Ventes avec droit de retour

Dans le cadre de certains contrats, le Groupe transfère le contrôle d'un produit à ses clients, tout en accordant à ces derniers un droit de lui retourner le produit et de recevoir un remboursement partiel ou total de la contrepartie versée. IFRS 15 prévoit que pour rendre compte de la fourniture de produits avec droit de retour, l'entité doit comptabiliser :

- des produits des activités ordinaires au titre des produits fournis, pour un montant égal au montant de contrepartie auquel elle s'attend à avoir droit ;
- un passif au titre des remboursements futurs ;
- un actif (et un ajustement correspondant du coût des ventes) représentant son droit de récupérer les produits détenus par le client lors du règlement du passif au titre des remboursements.

Les analyses menées n'ont pas conduit à identifier d'impacts significatifs relatifs aux modalités de comptabilisation des ventes avec droit de retour.

Contrats comprenant des obligations de performances multiples

Les contrats gérés au sein de l'activité myDevices peuvent comporter des obligations de performances multiples dont le prix spécifique n'est pas directement observable.

Sur ces contrats, l'application d'IFRS 15 peut conduire à une reconnaissance du chiffre d'affaires différente de celle qui aurait été pratiquée conformément à IAS 18. Toutefois, compte tenu de la part encore peu significative des revenus générés par l'activité myDevices et des analyses menées sur les contrats en cours à la date de transition, le Groupe estime que l'impact de la première application d'IFRS 15 sur ces contrats complexes ne sera pas significatif.

Principal ou agent

Le Groupe a mené une analyse de la nature de ses relations vis-à-vis de ses clients afin de déterminer s'il agit en tant que principal ou en tant qu'agent. En application d'IFRS 15, le Groupe agira en tant que principal s'il contrôle les biens ou les services avant de les transférer au client. L'analyse menée ne conduit pas à requalifier les transactions du Groupe.

Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective partielle pour la première application d'IFRS 15.

Attribution d'instruments de capitaux propres

Le Groupe et ses filiales peuvent attribuer à des partenaires commerciaux des instruments de capitaux propres. Dans le cadre de la norme IFRS 15, ces instruments seront identifiés comptablement comme des remises sur chiffre d'affaires et imputés en diminution du revenu de la période.

3.18 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change et les revenus de placement.

3.19 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

3.20 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont constatés pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante, celle-ci dépendant des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Les actifs d'impôts ne sont généralement pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices.

3.21 Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche a été considéré comme relevant de la norme IAS 20 « Subventions publiques ». La part du crédit d'impôt recherche affectable aux frais de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles est comptabilisée en diminution de cet actif pour lequel le plan d'amortissement est modifié. Le produit de

crédit d'impôt recherche relatif aux frais de recherche et éventuellement aux frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des dépenses en diminution des charges de personnel.

3.22 Contribution économique territoriale

La CFE, cotisation foncière des entreprises, est comptabilisée en charges opérationnelles.

La CVAE, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, est comptabilisée en impôt sur le résultat.

3.23 Résultat par action

Le résultat par action non dilué correspond au résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires auto-détenues.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les options et les bons de souscription d'actions et les actions gratuites.

3.24 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être estimée de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de la clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est supérieure à un an. Elles comprennent les provisions pour litiges.

3.25 Engagements hors bilan

Le groupe Claranova a procédé à une revue auprès de toutes ses filiales des informations relatives aux engagements de garanties donnés et reçus.

3.26 Stock-options, actions gratuites et bons de souscription d'actions

La juste valeur des options et des actions gratuites attribuées au personnel, aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, ou à des tiers est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, conformément à la norme IFRS 2.

Pour évaluer la juste valeur des options et des actions gratuites accordées, le modèle Black & Scholes d'évaluation d'options a été utilisé. La valorisation de ces instruments a été réalisée par un

expert externe. Les estimations et résultats obtenus par ce tiers ont été revus par la Direction Financière du Groupe. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont frappés de conditions d'incessibilité, leur juste valeur prend en compte le coût de l'incessibilité. Le cas échéant, l'impossibilité de percevoir des dividendes est également prise en compte dans le calcul de juste valeur.

3.27 Emprunts

Les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu, net des coûts d'émission. Pour les emprunts convertibles, conformément à la norme IAS 32, la Société évalue la composante « passif » et la composante « capitaux propres » de ces emprunts.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

3.28 Obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE)

Selon les normes IFRS, l'ORNANE est une dette obligataire comprenant deux composantes :

- une composante obligataire, comptabilisée en dette au coût amorti;
- une composante actions (dérivé), comptabilisée en dette "market-to-market".

Les frais financiers liés à l'émission des ORNANE ont été comptabilisés en diminution de la dette au bilan. La répartition de la dette entre composante amortie et composante dérivée a été effectuée par un expert externe, la valorisation de la composante obligataire étant effectuée multicritère permettant de calculer le spread de crédit (moyenne taux banque de France et analyse crédit spécifique à Claranova).

La composante obligataire de l'ORNANE est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs par un taux d'intérêt effectif (taux sans risque ajusté du spread de crédit).

La variation de juste valeur du dérivé est constatée en résultat financier sur une ligne distincte "Variation de juste valeur du dérivé de l'ORNANE". L'impact de ce principe de comptabilisation est sans impact trésorerie. La juste valeur du dérivé incorporé est déterminée par l'expert externe selon le modèle Cox, Ross et Rubinstein.

Par ailleurs, l'ORNANE donne l'option de limiter le nombre d'actions à émettre en cas de conversion.

3.29 Instruments de couverture

Le Groupe peut utiliser des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture de change. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Dès lors qu'elles sont qualifiées comptablement de couverture, il convient de distinguer :

- les couvertures de juste valeur, qui couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ;
- les couvertures de flux de trésorerie, qui couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs.

Concernant les couvertures de juste valeur, tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à sa juste valeur est comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Parallèlement, tout profit ou perte sur l'élément couvert vient modifier la valeur comptable de cet élément en contrepartie d'un impact au compte de résultat.

Concernant les couvertures de flux de trésorerie futurs, la partie du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument de couverture qui est déterminée comme étant une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres. La partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les profits et les pertes qui ont été comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat.

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est comptabilisé directement dans le résultat de l'exercice.

Au 30 juin 2018, le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture.

Note 4 Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté annuel

Les comptes ont été établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Les conditions qui sous-tendent ce principe sont détaillées dans la note 23 aux états financiers consolidés, relative notamment au risque de liquidité.

La préparation des états financiers du Groupe requiert du management le recours à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations communiquées sur les passifs éventuels.

La Direction du Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations sur la base de l'expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Ces estimations sont établies en fonction des informations

disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent ensuite être révisées si des éléments nouveaux surviennent. Les réalisations pourraient diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales hypothèses et estimations ayant affecté l'établissement des états financiers de l'exercice 2017-2018 sont les suivantes :

- évaluation des charges relatives à la norme IFRS 2 ;
- évaluation et traitement comptables des bons de souscription d'actions myDevices accordés dans le cadre d'un accord avec un partenaire commercial ;
- évaluation des parts obligataire et dérivée des ORNANE ;
- fiscalité différée américaine.

Note 5 Secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8 "Secteurs opérationnels", les informations présentées sont fondées sur le reporting interne, utilisé par la Direction du Groupe pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant (ROC) normalisé. Cet agrégat prend en compte les frais corporate répartis entre les différents secteurs opérationnels.

Au 30 juin 2018, les trois secteurs opérationnels sur lesquels opère le Groupe sont les suivants :

- **PlanetArt** : leader mondial de l'impression sur mobile notamment à travers ses applications FreePrints Photobooks – les solutions les moins chères et les plus simples au monde pour imprimer ses photos ou composer son livre photo à partir de son smartphone ;

- **myDevices** : plateforme globale de gestion de l'Internet des Objets (IoT), myDevices permet à ses partenaires de commercialiser des solutions clés en main (« lot in a Box ») à leurs clients. Ces offres permettent de déployer des solutions IoT immédiatement opérationnelles dans les secteurs du médical, de l'hôtellerie, de l'alimentation, de la distribution et de l'éducation ;
- **Avanquest** : spécialisé dans la monétisation de trafic sur internet, Avanquest démultiplie son impact client au travers d'offres de ventes croisées permettant de générer un maximum de trafic et de le monétiser le plus efficacement possible.

PlanetART
YOUR WORLD. PERSONALIZED.

myDevices

Avanquest

	Exercice clos au		Exercice clos au		Exercice clos au	
(en millions d'euros)	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2018	30/06/2017
Chiffre d'affaires	122,0	88,9	3,7	2,8	35,8	38,5
ROC normalisé*	6,4	(0,3)	(3,1)	(4,7)	0,7	0,0
% sur CA	5 %	0 %	-85 %	-168 %	2 %	0 %
Écarts d'acquisition	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations incorporelles	0,3	0,6	0,0	0,0	0,2	0,3
TOTAL ACTIF INCORPOREL	0,3	0,6	0,0	0,0	0,2	0,3

* ROC normalisé = résultat opérationnel courant avant impact des paiements fondés sur des actions, y compris charges sociales afférentes, et des dotations aux amortissements.

claranova
Exercice clos au

(en millions d'euros)	30/06/2018	30/06/2017
Chiffre d'affaires	161,5	130,2
ROC normalisé	3,9	(5,0)
Dotations aux amortissements	(0,5)	(0,8)
Paiements fondés sur des actions y compris charges sociales	(7,1)	(4,8)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	(3,7)	(10,6)

La division PlanetArt continue sur sa lancée de très forte croissance, portée notamment par la forte hausse de l'activité mobile et la confirmation des excellentes performances de Photobooks. PlanetArt confirme la tendance affichée au 1^{er} semestre et dégage un ROC normalisé fortement positif, confirmant la stratégie mise en œuvre par le Groupe. Le lancement en juin 2018 d'une nouvelle application aux États-Unis, FreePrints Photo Tiles, devrait permettre à cette division de soutenir encore ses marges en renforçant la monétisation de sa base client existante et récurrente grâce à des produits à marge brute plus élevée.

Le chiffre d'affaires de myDevices est en forte hausse sur l'exercice 2017-2018, bénéficiant du début de la monétisation de son partenariat avec le géant des télécoms américain Sprint, pour plus de 2 millions de dollars au 30 juin 2018. Le ROC normalisé de la division est également en sensible augmentation, tout en restant négatif car myDevices a continué ses investissements, notamment pour mettre en place les solutions commercialisées par Sprint et la plateforme « Sprint IoT Factory », dont le lancement a été effectué le 4 mai 2018.

La division Avanquest a continué sa transition vers la monétisation de trafic Internet sur l'exercice, tout en rationalisant ses coûts et en mettant en œuvre sa stratégie de croissance externe. Cette stratégie s'est montrée effective dans les deux cas, d'une part la division affiche un ROC normalisé en hausse malgré une perte de chiffre d'affaires attendue, et d'autre part elle a signé un accord en mars 2018 en vue de la prise de contrôle d'un groupe de sociétés canadiennes composant les activités Upclick, SodaPDF et Adaware. L'acquisition définitive de ces sociétés, ayant été effectuée au 1^{er} juillet 2018, elles ne contribuent pas sur l'exercice 2017-2018 aux résultats d'Avanquest, ce qui offre de belles perspectives pour l'avenir.

Notes sur le compte de résultat

Note 6 Chiffre d'affaires

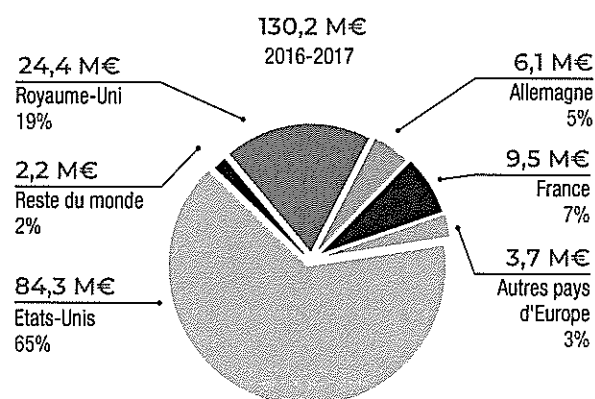
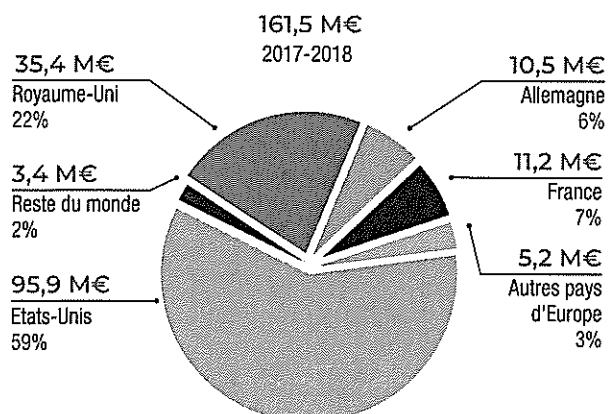
ANALYSE DE LA RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)	2017-2018	2016-2017	Δ
PlanetArt	122,0	88,9	37 %
myDevices	3,7	2,8	31 %
Avanquest Software	35,8	38,5	- 7 %
Chiffre d'affaires	161,5	130,2	24 %

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Claranova lors de l'exercice clos au 30 juin 2018 atteint 161,5 millions d'euros, soit une croissance de + 24 %.

ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Chiffre d'affaires
(en millions d'euros)



Note 7 Charges de personnel

Sur l'exercice clos au 30 juin 2018, les charges de personnel s'élèvent à 34,4 millions d'euros, contre 32,0 millions d'euros lors de l'exercice précédent. L'augmentation de 2,4 millions d'euros s'explique principalement par la charge IFRS 2 comptabilisée dans l'année en charges de personnel pour un montant de 4,1 millions

d'euros accompagnée de cotisations patronales pour 3,0 millions d'euros, correspondant aux plans d'actions gratuites et de stock-options du Groupe, soit un total de 7,1 millions d'euros contre 4,8 millions d'euros lors de l'exercice précédent.

Note 8 Autres produits et charges opérationnels courants

Ce poste correspond principalement aux redevances versées dans le cadre des contrats d'édition (6,7 millions d'euros).

Note 9 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels qui s'élèvent à une perte de 2,4 millions d'euros sont composés principalement :

- de frais liés à l'acquisition des entités canadiennes du groupe Upclick-SodaPDF-Adaware pour 0,7 million d'euros ;
- des charges de restructuration opérationnelle pour 0,6 million d'euros ;

- d'honoraires des intermédiaires financiers pour 0,4 million d'euros ;
- de coûts de changement de modes de distribution aux États-Unis pour 0,4 million d'euros ;
- des charges de restructuration juridiques et fiscales pour 0,2 million d'euros.

Note 10 Indemnités de départ à la retraite

Le montant des engagements de retraite, calculé suivant la méthode rétrospective (dite « unités de crédit projetées ») s'élève à 0,6 million d'euros pour les salariés français (0,1 million d'euros pour Claranova et 0,5 million d'euros pour Avanquest Software SAS) au 30 juin 2018 et a été entièrement provisionné dans les comptes. L'impact sur l'exercice est un gain de 0,1 million d'euros, se décomposant principalement en coût des services rendus de 0,04 million d'euros et gain lié aux réductions/cessations de 0,1 million d'euros. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1,55 % ;

- âge de départ en retraite : 65 ans ;
- augmentation des salaires : 2 % à 5 % suivant l'âge.

Les salariés des filiales hors de France ne bénéficient pas de régime de retraite spécifique.

Note 11 Analyse du résultat financier

Le résultat financier montre une perte de 0,3 million d'euros provenant principalement pour - 0,2 million d'euros à la part sur l'exercice 2017-2018 de la garantie financière sur emprunt

contractée dans le cadre de l'acquisition des sociétés canadiennes et pour - 0,1 million d'euros des écarts de change nets défavorables (produit de 2,2 millions d'euros et perte de - 2,3 millions d'euros).

Note 12 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt nette de l'exercice s'élève à 1,8 million d'euros, contre une charge de 0,4 million d'euros pour l'exercice précédent.

(en millions d'euros)	2017-2018 12 mois	2016-2017 12 mois
Résultat imposable	(6,3)	(11,0)
Impôt théorique (33,33 %)	2,1	3,7
Impôt au compte de résultat	(1,8)	(0,4)
Taux d'impôt effectif	-28,9%	-3,7 %
Différence	(3,9)	(4,1)
<i>Dont</i>		
Dépréciation du goodwill*	0,2	1,1
Non-reconnaissance des impôts différés actifs	(3,6)	(4,8)
Autres différences permanentes	(1,4)	(0,9)
Différences entre taux locaux et taux de la société mère	0,9	0,5
Autres différences	(0,1)	0,1

* Correspond à l'amortissement du goodwill fiscal dans les comptes sociaux des filiales aux États-Unis.

Au bilan, les actifs d'impôt exigible pour 1,0 million d'euros correspondent principalement à 0,7 million d'euros de CIR (crédit impôt recherche) et 0,2 million d'euros de CICE en attente de remboursement sur les entités françaises.

Les passifs d'impôt exigible pour 1,6 million d'euros correspondent principalement pour 1,0 million d'euros à la provision pour impôt sur les sociétés de la filiale PlanetArt Ltd et pour 0,6 million d'euros à la provision pour impôt sur les sociétés de la filiale Avanquest North America Inc.

Note 13 Impôts différés

Compte tenu des pertes fiscales dans les principaux pays dans lesquels le Groupe opère, ainsi que des nouvelles réformes fiscales américaines, le Groupe a lancé une étude fiscale auprès de conseils externes afin d'identifier avec précision la part des déficits pouvant être utilisés dans le futur, étude principalement menée sur les entités américaines. Cette étude est en cours à la date du présent document de référence.

En France, suite à l'apport partiel d'actif, une requête a été déposée afin de transférer le déficit reportable, d'un montant de 56,1 millions d'euros, de Claranova vers sa filiale alors nouvellement constituée

Avanquest Software SAS. À ce jour, l'administration fiscale n'a pas statué sur cette requête. Le solde des déficits restant chez Claranova correspond aux pertes réalisées par la Société seule depuis l'exercice 2016-2017, soit 6,3 millions d'euros. Ce déficit fiscal pourra uniquement être utilisé pour la société Claranova, dont l'activité de holding n'a pas vocation à dégager des bénéfices taxables à l'impôt.

Pour l'ensemble de ces raisons, et par mesure de prudence, aucun impôt différé n'a été activé au 30 juin 2018.

Note 14 Résultat par action

	2017-2018 12 mois	2016-2017 12 mois
Numérateur (en millions d'euros)		
Résultat net part du Groupe (a)	(7,9)	(11,0)
Dénominateur		
Nombre d'actions en circulation au 30 juin 2018 (b)	393 613 788	375 318 555
Effet dilutif des stock-options, actions gratuites et BSA	22 952 918	-
Nombre pondéré d'actions théorique au 30 juin 2018 (c)	416 566 706	375 318 555
Résultat de base par action (en euros) (a/b)	(0,02)	(0,03)
Résultat dilué par action (en euros) (a/c)	(0,02)	(0,03)

Il est à noter que l'effet dilutif ne tient pas compte de l'émission d'ORNANE de juin 2018 (voir note 23 aux états financiers consolidés) car à la date du présent document de référence, la Société n'a pas décidé de la méthode de remboursement des obligations. De plus, au 30 juin 2018, au vu du cours de l'action, si la conversion anticipée des ORNANE avait été demandée par les souscripteurs, Claranova aurait été dans l'obligation de les rembourser en numéraire.

Compléments d'informations relatifs à l'actif du bilan

Note 15 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, de valeur nette très faible, sont composées essentiellement de frais de développement et logiciels.

L'évaluation périodique des projets en cours de développement ou achevés peut conduire Claranova à remettre en cause les perspectives commerciales de différents projets.

Au cours de l'exercice 2017-2018, aucun frais de développement de projet de R&D n'a été capitalisé.

Les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut 30/06/2017	Acquisitions	Cessions/Virement de poste à poste	Variation périmètre/ Variation change	Brut 30/06/2018	Amort. et provision 30/06/2018	Net 30/06/2018
Frais de développement et logiciels	12,2	0,0	(2,1)	(0,1)	9,9	(9,7)	0,2
Portefeuilles clients	0,5	-	-	(0,0)	0,5	(0,2)	0,3
Dépôts	0,0	-	-	-	0,0	-	0,0
Autres	1,1	-	(0,0)	(0,0)	1,1	(1,0)	0,0
TOTAL	13,8	0,0	(2,2)	(0,1)	11,5	(10,9)	0,5

Note 16 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut 30/06/2017	Acquisitions	Cessions/Virement de poste à poste	Variation périmètre/ Variation change	Brut 30/06/2018	Amort. et provision 30/06/2018	Net 30/06/2018
Agencements, aménagements et installations	1,0	0,1	(0,4)	(0,0)	0,6	(0,5)	0,1
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-
Matériel et mobilier de bureau & informatique	1,4	0,0	(0,3)	0,0	1,2	(1,1)	0,1
TOTAL	2,4	0,1	(0,6)	(0,0)	1,9	(1,6)	0,2

Note 17 Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Amort. cumulés au 30/06/2017	Dotations de l'exercice	Cessions/Virement de poste à poste	Variation périmètre/ Variation change	Amort. cumulés au 30/06/2018
Frais de développement et logiciels	11,6	0,3	(2,2)	(0,1)	9,7
Portefeuilles clients	0,2	-	-	-	0,2
Autres	1,0	-	-	(0,0)	1,0
Total immobilisations incorporelles	12,9	0,3	(2,2)	(0,1)	10,9
Immobilisations corporelles	2,1	0,2	(0,6)	(0,0)	1,6
TOTAL	14,9	0,5	(2,7)	(0,1)	12,6

Note 18 Échéancier des créances clients

L'ensemble des créances clients représente un actif courant.

(en millions d'euros)	Créances clients (valeurs brutes)	Non échues	Échues depuis moins de 90 j.	Échues depuis plus de 90 j.	Dépréciation créances échues	Valeur nette
30/06/2018	5,1	2,7	1,5	0,9	0,3	4,9
30/06/2017	4,7	2,7	1,9	0,0	0,4	4,3

Note 19 Autres créances courantes

Les principaux montants inscrits en créances courantes sont :

(en millions d'euros)	30/06/2018	30/06/2017
Royalties prépayées	0,2	0,3
Créances fiscales	0,8	0,4
Loyers	0,1	0,1
Charges constatées d'avance	1,7	0,6
Créances sur cession d'actif	0,2	0,1
Autres	0,7	0,2
TOTAL	3,8	1,8

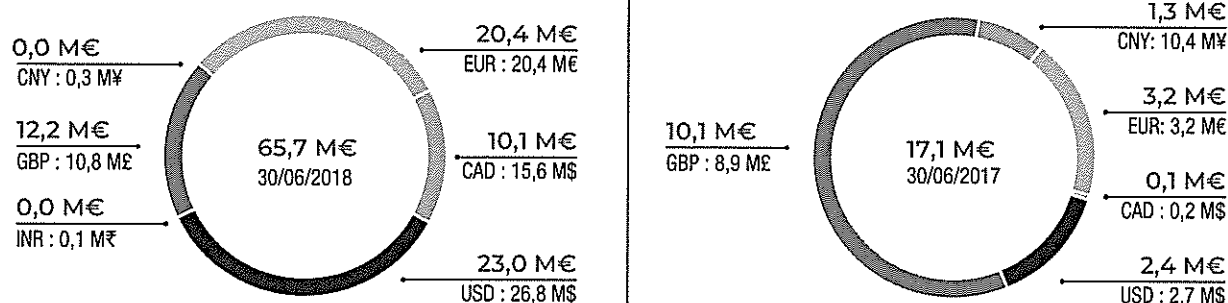
La hausse du poste autres créances courantes, passant de 1,8 million d'euros à fin juin 2017 à 3,8 millions d'euros à fin juin 2018 s'explique principalement par :

- la hausse de 1,1 million d'euros des charges constatées d'avance, s'élevant à 1,7 million d'euros au 30 juin 2018 et principalement composées de 1,1 million d'euros liés à l'activité des sociétés américaines et 0,5 million d'euros lié à la garantie sur emprunt relative à l'acquisition du groupe de sociétés canadiennes au 1^{er} juillet 2018 ;
- l'augmentation des créances diverses, dont les 0,7 million d'euros au 30 juin 2018 correspondent notamment à 0,5 million d'euros lié au paiement en attente d'investisseurs externes ;
- l'augmentation des créances fiscales pour 0,4 million d'euros liée à l'augmentation des postes de TVA à recevoir chez les filiales françaises.

Note 20 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie (65,7 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 17,1 millions d'euros au 30 juin 2017) est composée de comptes bancaires et de placements monétaires dont la valeur de réalisation est identique à la valeur dans les livres.

Trésorerie et équivalents de trésorerie
(en millions)



Compléments d'information relatifs au passif du bilan

Note 21 Capitaux propres

21.1 Capital social

Au 30 juin 2018, le capital social de la société Claranova SA est composé de 393 613 788 actions d'un nominal de 0,1 euro, toutes de même catégorie. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2017 a décidé, conformément à l'article L. 225-123 du Code de commerce, de conférer un droit de vote double (i) aux actions de la Société entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire, (ii) ainsi qu'aux actions nominatives de la Société attribuées gratuitement dans le cadre d'une augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à un actionnaire. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion du capital est de s'assurer du maintien de ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et son développement.

21.2 Évolution du nombre d'actions et du capital social

Au cours de l'exercice, le nombre d'actions a évolué comme suit :

	Unités	Montant en euros
Au 30 juin 2017	375 318 555	37 531 855,50
Exercice de stock-options	18 295 233	1 829 523,30
Au 30 juin 2018	393 613 788	39 361 378,80

Au 30 juin 2018, la Société détient 194 791 de ses propres actions, contre 139 791 au 30 juin 2017.

The	Unités
Au 30 juin 2017	139 791,00
Variation	55 000,00
Au 30 juin 2018	194 791,00

21.3 Autres titres donnant accès au capital & stock-options

Actions gratuites Claranova

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2018, récapitule les caractéristiques des plans d'actions gratuites de Claranova en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés groupe Claranova
Date d'assemblée	07/06/2017
Nombre de titres autorisés	18 760 000
Date du Directoire	13/11/2017
Nombre de titres attribués au 30/06/2018	18 760 000
Nombre de bénéficiaires	6
Période d'acquisition	1 an
Conditions d'acquisition	cours de Bourse ou niveau de croissance annuel du CA + condition de présence
Droits perdus ou annulés	0
Droits acquis au 30/06/2018	0
Actions émises au 30/06/2018	0
Titres potentiels maximaux*	18 760 000

* Tenant compte des actions gratuites perdues ou annulées.

À l'occasion de l'autorisation conférée au Directoire de procéder à la distribution gratuite d'actions du plan ci-dessus, celui-ci a décidé que les dirigeants bénéficiaires des plans devront conserver au nominatif 5 % du nombre d'actions acquises, jusqu'à cessation de leurs fonctions.

Les conditions de performance pour l'acquisition des actions gratuites sont remplies à la date de dépôt du présent document de référence. L'acquisition définitive des actions gratuites est

subordonnée à une condition de présence (période d'attribution sur un an). Suite à l'acquisition, les actions gratuites font l'objet d'une période de rétention d'un an.

Le plan d'actions gratuites du 13 novembre 2017 a engendré la comptabilisation dans les comptes consolidés d'une charge IFRS 2 de 4,1 millions d'euros ainsi que 3,0 millions d'euros de charges sociales, sans impact trésorerie au 30 juin 2018.

Stock-options Claranova

Les tableaux ci-dessous récapitulent les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions de Claranova en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés groupe Claranova
Date d'assemblée	30/11/2015
Nombre de titres autorisés	18 765 927
Date du Directoire ⁽¹⁾	25/11/2016 & 03/05/2017
Nombre de titres attribués au 30/06/2018	18 765 927
Nombre de bénéficiaires	52
Prix de souscription	0,112 €
Période d'exercice	109 mois
Conditions d'exercice	déjà atteintes
Titres perdus ou annulés	30 000
Droits acquis au 30/06/2018 ⁽²⁾	18 735 927
Titres souscrits au 30/06/2018	18 295 233
Titres potentiels maximaux ⁽²⁾	440 694

(1) Lors du Directoire du 3 mai 2017, il a été décidé de modifier les conditions relatives aux objectifs à atteindre ainsi que la durée d'acquisition.

(2) Tenant compte des titres perdus ou annulés.

À l'occasion de l'autorisation conférée au Directoire de procéder à l'attribution de stock-options relative au plan ci-dessus, le Conseil de Surveillance a décidé que les dirigeants bénéficiaires du plan devront conserver au nominatif 5 % du nombre d'actions issues de l'exercice des options, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Bons de souscription d'actions Claranova

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2018, récapitule les caractéristiques des bons de souscription d'actions de Claranova en vigueur.

Bénéficiaires	Directoire et Conseil de Surveillance groupe Claranova
Date d'assemblée	07/06/2017
Nombre de titres autorisés	3 752 224
Date du Directoire	13/11/2017
Nombre de titres attribués au 30/06/2018	3 752 224
Nombre de bénéficiaires	6
Prix d'achat des BSA	0,36 €
Prix de souscription	0,61 €
Période d'exercice	120 mois
Conditions d'exercice	n.a.
Titres perdus ou annulés	0
Droits acquis au 30/06/2018*	3 752 224
Titres souscrits au 30/06/2018	0
Titres potentiels maximaux*	3 752 224

* Tenant compte des titres perdus ou annulés.

Obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes Claranova

Le 19 juin 2018, Claranova a émis 26 363 636 obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes, à échéance 1^{er} juillet 2023 (voir note 23 aux états financiers consolidés pour plus d'information sur ces obligations). Au 30 juin 2018, aucune ORNANE n'a fait l'objet d'une conversion anticipée.

En supposant que tous les droits rattachés aux options et aux actions gratuites deviennent exerçables et soient exercés, le capital social de Claranova serait augmenté d'un montant de 2 295 291,80 euros.

Il est à noter que ce nombre ne tient pas compte de l'émission d'ORNANE de juin car à la date du présent document de référence, la Société n'a pas décidé de la méthode de remboursement des obligations. De plus, au 30 juin 2018, au vu du cours de l'action, si la conversion anticipée des ORNANE avait été demandée par les souscripteurs, Claranova aurait été dans l'obligation de les rembourser en numéraire.

Le capital social serait ainsi porté de 39 361 378,80 euros à 41 656 670,60 euros, soit une augmentation de 5,83 % étalée dans le temps entre 2018 et 2027.

Stock-options myDevices

Les tableaux ci-dessous récapitulent les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions de myDevices en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés myDevices Inc.
Nombre de titres autorisés	1 900 000
Date du Conseil d'Administration	05/02/2017
Nombre de titres attribués au 30/06/2018	1 236 000
Nombre de bénéficiaires	23
▪ Dont dirigeants	1
Prix de souscription	0,07 USD
Période d'acquisition	étalée sur 4 ans
Conditions d'acquisition	Attribution subordonnée à la présence du bénéficiaire pendant toute la période d'acquisition
Droits perdus ou annulés au 30/08/2018	45 500
Droits acquis au 30/06/2018	567 000
Titres souscrits au 30/06/2018	482 750
Titres potentiels maximaux *	707 750

* Tenant compte des titres perdus ou annulés.

Bons de souscription d'actions myDevices

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2018, récapitule les caractéristiques des bons de souscription d'actions de myDevices en vigueur.

Bénéficiaires	Partenaire Commercial
Nombre de titres autorisés	1 010 000
Nombre de titres attribués au 30/06/2018	0
Nombre de bénéficiaires	1
Conditions d'obtention	Paliers de chiffre d'affaires
Prix de souscription	\$ 3,125
Date de fin d'exercice	31/03/2021
Conditions d'exercice	aucune
Titres perdus ou annulés	0
Droits acquis au 30/06/2018*	0
Titres souscrits au 30/06/2018	0
Titres potentiels maximaux*	1 010 000

* Tenant compte des titres perdus ou annulés.

myDevices a signé avec un partenaire commercial un accord capitalistique prévoyant l'attribution de bons de souscription d'actions en fonction des versements du chiffre d'affaires obtenu. Chaque BSA donne droit à l'achat d'une action à 3,125 dollars américains, soit le prix de l'action du dernier tour de table d'investisseurs ayant vu l'entrée de Semtech et d'un investisseur chinois au capital de myDevices sur l'année calendaire 2017.

Il est à noter que si la valeur de l'action myDevices venait à dépasser les 3,125 dollars américains, le partenaire pourrait également choisir d'exercer ses bons de souscription via une conversion des dits bons, le ratio étant alors fonction de la juste valeur de l'action.

Note 22 Provisions

Les provisions ont évolué comme suit au cours de l'exercice 2017-2018 :

(en millions d'euros)	Provisions 30/06/2017	Mouvement de périmètre	Dotations opérat.	Diminution (Cess, Remb.)	Diminution (Cess, Remb.)	Reprises opérat.	Autres dotations	Autres reprises	Provisions 30/06/2018
Autres prov. pour risques et charges – part > 1 an	0,1	-	-	-	(0,0)	(0,0)	-	-	0,1
Autres prov. pour risques et charges – part < 1 an	0,1	-	-	-	-	-	-	-	0,1
Autres provisions pour charges – part > 1 an	0,0	-	-	-	-	-	0,0	-	0,1
Provisions	0,2	-	-	-	-	(0,0)	0,0	-	0,2

Au 30 juin 2018, les principaux risques et charges provisionnés concernent principalement 0,1 million d'euros de provision pour locaux inoccupés en France.

Dans les 0,2 million d'euros de provisions au 30 juin 2018, 0,1 million d'euros correspondent à des provisions non courantes.

Note 23 Passifs financiers

Au cours des deux dernières années, les dettes financières ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2016	Augmentations	Remboursements	Variation périmètre/ Variation change	Autres variations	30/06/2017
Emprunts obligataires	-	1,8	-	-	(1,8)	-
Emprunts	1,2	0,5	(1,1)	(0,0)	0,0	0,6
Lignes de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	0,1	0,0	(0,1)	0,0	(0,0)	0,0
Concours bancaires courants	0,0	0,5	-	(0,0)	-	0,5
Instruments financiers passifs	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	0,0	-	(0,0)	-	-	-
TOTAL	1,3	2,8	(1,1)	(0,0)	(1,8)	1,1

(en millions d'euros)	30/06/2017	Augmentations	Remboursements	Variation périmètre/ Variation change	Autres variations	30/06/2018
Emprunts obligataires	-	26,4	-	-	-	26,4
Composante dérivée de l'emprunt	-	1,4	-	-	-	1,4
Emprunts	0,6	0,3	(0,5)	(0,0)	-	0,3
Lignes de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	0,0	0,0	(0,0)	(0,0)	(0,0)	0,0
Concours bancaires courants	0,5	(0,5)	-	(0,0)	-	0,0
Instruments financiers passifs	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	0,1	-	-	-	0,1
TOTAL	1,1	27,6	(0,5)	(0,0)	(0,0)	28,2

Ainsi, au 30 juin 2018, l'endettement total du Groupe s'élève à 28,2 millions d'euros (contre 1,1 million d'euros au 30 juin 2017 et 1,3 million d'euros au 30 juin 2016), augmentation principalement liée à l'émission d'ORNANE par Claranova en juin 2018, voir ci-dessous.

L'échéance des dettes financières se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Total	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires	26,4	-	-	26,4
Composante dérivée de l'emprunt	1,4	-	-	1,4
Emprunts	0,3	-	0,3	-
Lignes de crédit	-	-	-	-
Autres dettes financières	0,0	0,0	-	-
Concours bancaires courants	0,0	0,0	-	-
Instruments financiers passifs	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	0,1	0,1	-	-
TOTAL	28,2	0,1	0,3	27,8

23.1 Emprunts obligataires

Le 14 juin 2018, Claranova a lancé une émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) à échéance du 1^{er} juillet 2023, auprès d'investisseurs qualifiés d'un montant nominal maximal de 29 millions d'euros. La clôture du livre d'ordre a eu lieu le 15 juin 2018, pour une émission de 26 363 636 ORNANE et un montant nominal de 28 999 999,60 euros.

L'émission des Obligations a été réalisée sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité de souscription des actionnaires en vertu de la 6^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2017 dans le cadre de laquelle les actionnaires ont décidé de supprimer leur droit préférentiel de souscription aux obligations.

Les obligations, de valeur nominale 1,10 euro, portent intérêt à un taux nominal annuel de 5,0 % payable annuellement à terme échu le 1^{er} juillet de chaque année (ou le jour ouvré suivant si l'une de ces dates n'est pas un jour ouvré), et pour la première fois le 1^{er} juillet 2019 (le 1^{er} coupon sera calculé *pro rata temporis*).

Le taux de conversion des obligations est de 1 action pour 1 obligation sous réserve d'ajustements ultérieurs. Les obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé à l'initiative de la Société sous certaines conditions et notamment dans les cas suivants :

- à tout moment, pour tout ou partie des obligations, sans limitation de prix ni de quantité, par rachats en Bourse ou hors Bourse ou par offres de rachat ou d'échange ;
- à tout moment jusqu'à la date de remboursement normal, pour la totalité des obligations restant en circulation, sous réserve d'un préavis d'au moins 30 jours de Bourse, par remboursement au pair majoré des intérêts courus depuis la dernière date de paiement d'intérêts jusqu'à la date fixée pour le remboursement

anticipé, si la moyenne arithmétique, calculée sur 20 jours de Bourse consécutifs parmi les 40 qui précèdent la parution de l'avis de remboursement anticipé, des produits des premiers cours cotés de l'action Claranova constatés sur Euronext Paris et du ratio de conversion en vigueur à chaque date excède 135 % de la valeur nominale des obligations ;

- à tout moment, pour la totalité des obligations en circulation sous réserve d'un préavis d'au moins 30 jours de Bourse, par remboursement au pair majoré des intérêts courus, si leur nombre restant en circulation est inférieur à 10 % du nombre d'obligations émises.

Les porteurs d'obligations bénéficient d'un droit à l'attribution d'actions qu'ils peuvent exercer à tout moment à compter de la date d'émission et jusqu'au 29^{ème} jour de Bourse (inclus) précédant la date d'amortissement normal ou anticipé. En cas d'exercice du droit à l'attribution d'actions, les porteurs d'obligations recevront au choix de la Société soit uniquement un montant en numéraire, soit la combinaison d'un montant en numéraire et d'actions Claranova nouvelles et/ou existantes, soit uniquement des actions Claranova nouvelles et/ou existantes. Les actions Claranova nouvelles et/ou existantes éventuellement remises porteront jouissance courante.

Les obligations font l'objet d'un placement privé dans les états membres de l'Espace Économique Européen auprès des personnes visées par l'article L. 411-2-II du Code monétaire et financier. L'admission aux négociations des obligations sur le marché Euronext Access a été effectuée le 19 juin 2018.

Au 30 juin 2018, aucune ORNANE n'a été convertie ou remboursée. Le montant total correspondant à ces obligations dans les comptes consolidés est de 27,8 millions d'euros, décomposé en 26,4 millions d'euros de composante dette au coût amorti et 1,4 millions d'euros de composante dérivée conformément à la norme IAS 39.

23.2 Emprunts

Le poste d'emprunts est passé de 0,6 million d'euros à 0,3 million d'euros. La variation s'explique principalement par le remboursement sur l'année par Avanquest North America de son emprunt à la banque Cathay pour 0,5 million d'euros et l'utilisation

par myDevices à hauteur de 0,3 million d'euros d'une ligne de crédit souscrite le 30 mars 2018. Cette ligne de crédit prévoit un maximum empruntable de 2 millions de dollars américains à échéance 30 mars 2020, portant un taux d'intérêt fixe.

23.3 Risques financiers et risques de marché

Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées.

La position de trésorerie au 30 juin 2018 du Groupe est de 65,7 millions d'euros. Les emprunts et autres dettes financières s'élèvent à 28,2 millions d'euros, et par conséquent le montant de l'excédent de trésorerie est de 37,5 millions d'euros.

De ce fait, le Groupe estime son risque de liquidité comme étant très faible.

Risque de contrepartie

La Société détient des comptes bancaires dans des banques diversifiées et de premier ordre. Ainsi, le risque de contrepartie n'est pas jugé significatif.

Risque de dilution

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants, employés et consultants, la Société a, depuis sa création, régulièrement émis et attribué des stock-options et des actions gratuites.

Au 30 juin 2018, l'exercice de l'ensemble des instruments de la Société émis ou à émettre, donnant accès au capital, permettrait la souscription d'un nombre de 22 952 918 actions nouvelles. L'exercice des instruments donnant accès au capital, en circulation, ainsi que toutes émissions ou attributions nouvelles entraîneraient une dilution pour les actionnaires.

Ainsi, en supposant que tous les droits rattachés aux options et aux actions gratuites deviennent exerçables et soient exercés, le capital social de Claranova serait augmenté d'un montant de 2 295 291,80 euros.

Le capital social serait ainsi porté de 39 361 378,80 euros à 41 656 670,60 euros, soit une augmentation de 5,83 % étalée dans le temps entre 2017 et 2027.

De plus, les différents instruments financiers mis en place au niveau des filiales pourraient à terme générer un risque de dilution.

Risque de change

L'essentiel de l'activité du Groupe est réalisé en dehors de la zone euro. Néanmoins, les revenus et les coûts des activités étant libellés dans les mêmes devises, l'exposition au risque de change est restreinte au résultat, et aucune politique systématique de couverture du risque de change n'a été mise en place au sein du Groupe.

Une estimation de l'impact des variations de change sur les résultats de l'exercice clos au 30 juin 2018 est indiquée ci-dessous :

Exercice clos au 30 juin 2018 (en millions d'euros)	Impact sur le chiffre d'affaires			Impact sur le Résultat Opérationnel Courant			Impact sur les capitaux propres		
	taux réel	↗ 10 %	↘ 10 %	taux réel	↗ 10 %	↘ 10 %	taux réel	↗ 10 %	↘ 10 %
USD	161,5	(9,5)	9,5	(3,7)	(0,1)	0,1	14,3	(0,8)	0,8
GBP	161,5	(4,9)	4,9	(3,7)	(0,6)	0,6	14,3	(0,2)	0,2

Risque de taux

Au 30 juin 2018, les sociétés du Groupe n'ont pas contracté d'emprunt à taux variable, ce risque est donc limité.

Risque sur les actions

La trésorerie du Groupe est investie essentiellement en placements monétaires sans risque.

Le Groupe ne détient que 194 791 de ses propres actions au 30 juin 2018, et n'a ainsi qu'une très faible exposition au risque sur les actions.

Note 24 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants sont principalement constitués des indemnités de départ en retraite provisionnées au bilan (0,6 million d'euros), voir note 10 aux états financiers consolidés.

Note 25 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 11,6 millions d'euros et sont principalement composés de :

- dettes sociales pour 9,5 millions d'euros, contre 2,9 millions d'euros au 30 juin 2017. Cette variation est principalement due à la provision des charges sociales sur actions gratuites Claranova pour 3,0 millions d'euros et la provision de bonus sur les entités américaines pour 3,3 millions d'euros ;

- de produits constatés d'avance pour 1,4 million d'euros, contre 0,9 million d'euros au 30 juin 2017. L'augmentation de 0,5 million d'euros est liée à l'accroissement de l'activité PlanetArt sur l'exercice ;
- de dettes courantes pour 0,4 million d'euros, en diminution de 0,2 million d'euros par rapport au 30 juin 2017.

Note 26 Synthèse des actifs et passifs financiers et opérationnels

(en millions d'euros)	30/06/2017		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	0,4	0,4	-	0,4	-	-
Autres actifs non courants	0,3	0,3	-	0,3	-	-
Clients et comptes rattachés	4,3	4,3	-	4,3	-	-
Autres actifs courants	2,9	2,9	-	2,9	-	-
Trésorerie et équivalents	17,1	17,1	17,1	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS	25,1	25,1	17,1	8,0	-	-
Emprunts et dettes financières (> 1 an)	(0,0)	(0,0)	-	-	(0,0)	-
Autres passifs non courants	0,6	0,6	0,6	-	-	-
Emprunts et dettes financières (< 1 an)	1,1	1,1	-	-	1,1	-
Fournisseurs et comptes rattachés	21,8	21,8	-	21,8	-	-
Autres passifs courants	4,7	4,7	-	4,7	-	-
TOTAL DES PASSIFS	28,3	28,3	0,6	26,5	1,1	-

(en millions d'euros)	30/06/2018		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	0,4	0,4	-	0,4	-	-
Autres actifs non courants	0,2	0,2	-	0,2	-	-
Clients et comptes rattachés	4,9	4,9	-	4,9	-	-
Autres actifs courants	4,9	4,9	-	4,9	-	-
Trésorerie et équivalents	65,7	65,7	65,7	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS	76,0	76,0	65,7	10,3	-	-
Emprunts et dettes financières (> 1 an)	28,1	28,1	1,4	-	26,7	-
Autres passifs non courants	0,8	0,8	0,8	-	-	-
Emprunts et dettes financières (< 1 an)	0,1	0,1	-	-	0,1	-
Fournisseurs et comptes rattachés	23,7	23,7	-	23,7	-	-
Autres passifs courants	11,6	11,6	-	11,6	-	-
TOTAL DES PASSIFS	64,3	64,3	2,1	35,3	26,8	-

Note 27 Commentaires sur le tableau des flux de trésorerie

27.1 Paiements en actions et autres retraitements

Le montant des paiements en actions et autres retraitements s'élève à 4,1 millions d'euros. Ce montant correspond en grande majorité à la charge IFRS 2 engendrée par l'attribution d'actions gratuites de novembre 2017, pour 4,1 millions d'euros.

Pour plus de détails sur les actions gratuites, veuillez vous référer à la note 21 aux états financiers consolidés.

27.2 Encaissements liés aux emprunts

Les encaissements liés aux emprunts dans le tableau des flux de trésorerie consolidés s'élèvent à 28,7 millions d'euros, s'expliquant comme suit :

- 28,4 millions proviennent de l'émission d'ORNANE décrite en note 23 aux états financiers consolidés (soit 29,0 millions d'euros de souscription diminués de 0,6 million d'euros de frais financiers) ;
- 0,3 million d'euros proviennent de la souscription de l'emprunt de la filiale myDevices, voir note 23 aux états financiers consolidés.

Note 28 Engagements hors bilan

28.1 Clauses de complément de prix sur les acquisitions et participations

Engagements et garanties donnés

Filiale	Date	Nature	Montant	Limites	Durée
Arvix LLC	31/10/2014	Contrat de cession d'actifs	Garantie indemnitaire liée au montant et au caractère du préjudice : ■ Maximum : 22 000 000 d'euros ■ Minimum : 3 300 000 euros	Violation d'une déclaration ou garantie (autre que les « déclarations fondamentales ») ; 15 % du prix de cession ; Violation d'une obligation pesant sur le vendeur : 50 % du prix de cession ; Violation des « déclarations fondamentales », celles liées aux actifs et responsabilités exclues et aux créances fiscales : le prix de cession ; En cas de droit pour l'acheteur à l'obtention d'une compensation équitable ou en cas de fraude : pas de plafond. Prix de cession = 22 000 000 d'euros	Toute demande : 1 an à compter de la date de paiement final (devant intervenir dans les 12 mois suivant le closing, soit au plus tard le 31 octobre 2016) ; Créance fiscale : 90 jours suivant le closing (soit le 25 janvier 2015) ; Garantie liée aux « déclarations fondamentales » : 5 ans à compter de la date du closing, soit jusqu'au 31 octobre 2019.
Édition Multimédia Électronique (EMME) – Contrat conclu entre Avanquest Software SA et SFPI	17/02/2015	Contrat d'acquisition d'actions	Réduction de prix liée au montant du préjudice	250 000 euros, sauf concernant les préjudices liés : (i) aux litiges prud'homaux en cours ; et (ii) au règlement de toute dette fiscale ou sociale dont le fait générateur est antérieur à la date de réalisation ou non révélée à l'acquéreur préalablement à cette date.	18 mois à compter de la date de réalisation (17 février 2015), soit jusqu'au 17 août 2016 sauf : ■ en cas de préjudices liés aux litiges prud'homaux : 15 jours ouvrés suivant la décision judiciaire de dernier ressort portant sur le litige prud'homal concerné ; ■ en cas de préjudices liés aux dettes fiscales ou sociales : 15 jours ouvrés suivant l'expiration de la prescription légale applicable.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Compléments d'information relatifs au passif du bilan

Filiale	Date	Nature	Montant	Limites	Durée
ProcessFlows (UK) Ltd	29/05/2015	Contrat de cession d'actions	■ Minimum : 4 000 000 d'euros ■ Maximum : 5 350 000 euros + intérêts sur maximum 350 000 euros	Prix versé au vendeur sauf en cas de revendication liée aux créances fiscales, sociales et d'insolvabilité (absence de procédure de redressement judiciaire ou liquidation, absence de requête en vue d'obtenir la nomination d'un liquidateur). Dans ce dernier cas, le montant maximal est de 2 500 000 livres sterling. Plancher : 50 000 livres sterling (sauf en cas de fraude)	Toute demande : 1 an à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 29 mai 2016 ; Créance fiscale : 7 ans à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 29 mai 2022.
Avanquest Software Publishing Ltd	30/04/2016	Contrat de cession d'actions	Garantie consentie à hauteur du montant des pertes, garanties, coûts et dépenses dans certains cas prévus par le contrat de cession	750 000 livres sterling, auxquelles s'ajoute le montant du prix lié à la clause d'earn out. Plancher : ■ 2 500 livres sterling en cas de mise en jeu pour un motif unique ; ■ 25 000 livres sterling en cas de mise en jeu pour plusieurs motifs.	Toute demande : 2 ans à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 30 avril 2018 ; Créance fiscale : 7 ans à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 30 avril 2023.
Avanquest UK Ltd	30/06/2017	Lettre de soutien	n.a.	n.a.	Jusqu'au 30 juin 2018 au minimum.
PlanetArt LLC	08/11/2012	Option d'achat de titres	10 % des titres pour chaque bénéficiaire	Les dirigeants de la filiale américaine Roger Bloxberg et Todd Helfstein bénéficient depuis le 8 novembre 2012 d'une option d'acquérir 10 % de l'activité PlanetArt dans le cadre d'un potentiel spin-off de cette activité. Cet accord a été revu le 4 septembre 2017 afin d'en préciser les modalités de mise en œuvre et de transférer ces droits à leurs trusts respectifs.	
Filiales canadiennes portant les activités Upclick, SodaPDF et Adaware	26/03/2018	Contrat d'achat d'actions	Garantie liée à un emprunt pour financer l'achat des titres	N/A	Avanquest Software SAS et Claranova SA se sont engagés à contracter un emprunt de 20 millions de dollars américains dans le cadre du financement de l'achat de 50,1 % des actions du Groupe composé des activités Upclick, SodaPDF et Adaware avant le 31 mars 2019. Claranova SA s'est portée garante de ce financement qui devra être réalisé au niveau de la filiale canadienne Avanquest Canada Inc.

Clauses de compléments de prix

Au 30 juin 2018, il n'existe aucune clause de complément de prix applicable à la charge du Groupe.

28.2 Nantissements donnés

Avanquest America Inc. et Avanquest North America Inc. ont nanté leurs actifs au bénéfice de la banque américaine Cathay ayant accordé une ligne de crédit (3 millions de dollars) à Avanquest North America Inc., ligne non utilisée au 30 juin 2018.

28.3 Engagement et garanties reçus

Les actionnaires de la société Micro Application Europe ont délivré au bénéfice de la société Claranova une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la Société et de ses filiales au 11 février 2011. Cette garantie est toujours valable pour tout ce qui concerne les réclamations fiscales dont la prescription aurait une durée supérieure à cinq ans.

Le complément de prix potentiel lié à la vente d'Avanquest Software Publishing Ltd, calculé en fonction de la marge brute, n'a pas été comptabilisé et sera enregistré en produit si les conditions d'obtention se réalisent. Ce complément de prix est calculé à chaque date d'anniversaire pendant 3 ans jusqu'au 30 avril 2019.

Dans le cadre de la cession des titres de Mediaclip en mars 2017, l'acheteur s'engage à verser à Claranova un complément de prix, s'il cède dans les trois ans la totalité des actions Mediaclip. Ce complément de prix ne pourra pas dépasser 98 536 dollars canadiens.

Dans le cadre du contrat d'achat par la division Avanquest des 50,1 % du groupe canadien composé des activités Upclick, SodaPDF et Adaware, Claranova SA bénéficie d'une garantie du tiers ASIA Advisors de se substituer à son engagement envers les vendeurs à hauteur de 12 millions d'euros.

Note 29 Événements postérieurs à la clôture

29.1 Acquisitions d'activités

Sur le premier trimestre de l'exercice 2018-2019, le Groupe a effectué l'acquisition de plusieurs activités, d'une part des applications mobiles par PlanetArt, et d'autre part, le 1^{er} juillet 2018, la division Avanquest a finalisé l'acquisition des sociétés canadiennes regroupant les activités Upclick, SodaPDF et Adaware. Basé au Canada, ce groupe de sociétés du secteur de l'Internet, est présent dans la plupart des pays et positionné sur les trois activités suivantes :

- la gestion de transactions e-commerce grâce à Upclick, une des plateformes les plus modernes au monde ;
- la gestion documentaire et les applications PDF avec Lulu Software, acteur majeur de solutions PDF dans le monde au travers de sa solution SodaPDF ;
- la sécurité Internet avec les solutions antivirus et de sécurisation Adaware connues mondialement.

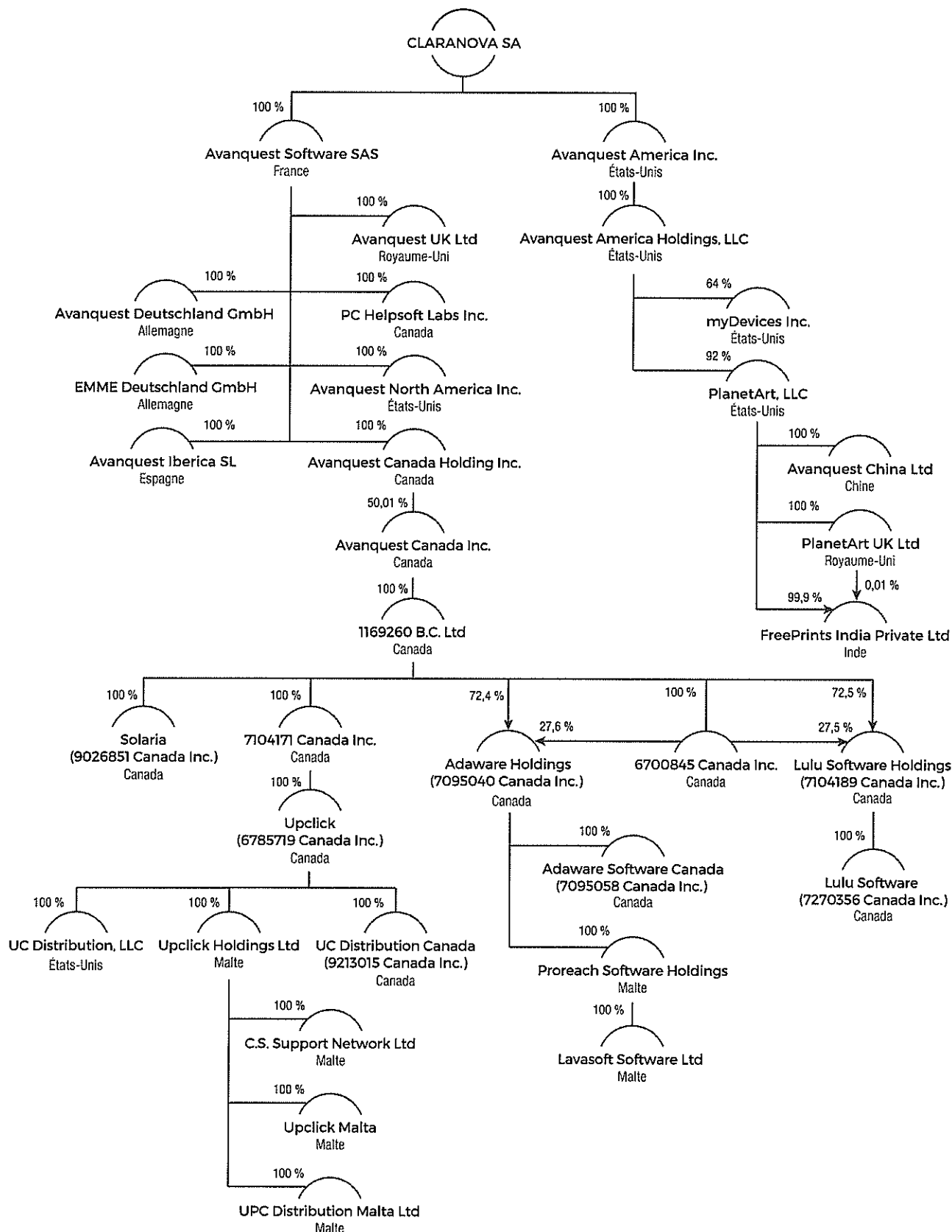
La prise de contrôle de ce groupe de sociétés à hauteur de 50,01 % par Avanquest Canada Inc., filiale de la division Avanquest, avec la possibilité de monter à 100 %, est réalisée sur la base d'un

paiement de 27 millions d'euros. D'une part, un paiement initial en numéraire de 9,9 millions d'euros a été effectué au moment de la réalisation effective de la transaction. D'autre part, 17 millions d'euros (20 millions de dollars américains) seront payés au travers d'un financement bancaire sur cinq à six ans autofinancé par les résultats opérationnels des sociétés cibles. Ce financement sera mis en place avant le 31 mars 2019.

Un complément de prix pourra être payé si la division Avanquest intégrant ces nouvelles activités est cédée ou introduite en Bourse pour un montant supérieur à 135 millions de dollars américains. Ce complément de prix sera calculé par paliers jusqu'à un montant de 160 millions de dollars américains. Par ailleurs, les actionnaires minoritaires du groupe canadien auront la possibilité de convertir leur participation résiduelle en titres Avanquest sur la base de ratios évoluant en fonction de l'atteinte de conditions de performance.

À partir du 1^{er} juillet 2018, les actionnaires minoritaires détiennent des droits de gestion et bénéficient de deux sièges au Comité de Direction d'Avanquest Software SAS.

Suite à l'intégration de ces sociétés dans la division Avanquest, l'organigramme du Groupe est le suivant à la date du présent document de référence :



29.2 Nouveaux partenariats myDevices, avec Alibaba Cloud et Ingram Micro

Le 11 septembre 2018, la division myDevices a annoncé la mise à disposition de solutions IoT clef en main en partenariat avec la division IoT d'Alibaba Cloud, la branche spécialisée dans le cloud du groupe Alibaba. myDevices commercialisera et vendra ses solutions IoT in a Box™ en Chine via le réseau existant de distribution de revendeurs d'Alibaba Cloud. Ces solutions seront dédiées au suivi des actifs importants des petites entreprises aux grands groupes opérant dans de multiples secteurs d'activité et sur les marchés verticaux de la réfrigération commerciale et de la gestion des bâtiments.

Le 12 septembre 2018, Sprint, Ingram Micro et myDevices ont annoncé leur collaboration pour fournir des solutions IoT clef en main à un large éventail d'entreprises. Les revendeurs nord-américains d'Ingram Micro auront désormais la possibilité de proposer à leurs clients des secteurs du médical, de l'hôtellerie, de l'alimentaire, de la distribution, de l'éducation et clients publics des solutions de surveillance à distance de suivi de la température/de l'humidité et la gestion des bâtiments.

29.3 Lancement de FreePrints en Inde

En septembre 2018, Claranova a annoncé le lancement en Inde de son application phare FreePrints. PlanetArt s'ouvre ainsi au 2^{ème} marché des smartphones devant les États-Unis. L'activité PlanetArt

est portée en Inde par la filiale du Groupe FreePrints India Private Ltd, créée en avril 2018 dans ce but.

Note 30 Autres informations

30.1 Effectif du Groupe

Au 30 juin 2018, le groupe Claranova compte 294 salariés (contre 283 au 30 juin 2017).

Répartition de l'effectif par pays :

Répartition par pays	France	États-Unis	Allemagne	Chine	Canada	Autres Europe	Total
06/2018	48	185	7	50	4		294
06/2017	57	167	7	47	5		283

30.2 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Depuis l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2018, à l'exception des événements décrits en note 29 aux états financiers consolidés, il n'y a pas eu de changements significatifs de la situation financière ou commerciale.

30.3 Investissements et Recherche et Développement

Principaux investissements réalisés

Les principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices portent sur la recherche et développement, les dépenses marketing et les acquisitions externes.

Le groupe Claranova a poursuivi ses efforts en matière de développement au cours des dernières années. En 2017-2018, les dépenses de recherche et développement ont représenté 1,1 million d'euros chez les entités françaises (contre 1,4 million d'euros pour l'exercice 2016-2017), 3,9 millions d'euros dans les filiales américaines (contre 3,8 millions d'euros en 2016-2017) et 2,4 millions d'euros dans la filiale chinoise (contre 2,3 millions d'euros en 2016-2017).

Les équipes de recherche et développement se sont principalement focalisées sur les projets suivants :

- division PlanetArt : les projets de recherche et développement ont principalement porté sur des améliorations des applications FreePrints et FreePrints Photobooks, sur le développement de la nouvelle application FreePrints Photo Tiles, et sur le lancement des applications FreePrints en Inde (recherche de partenaires, localisation des applications, tests, etc.) ;

- division myDevices : les équipes de recherche et développement ont poursuivi leurs efforts sur le développement des fonctionnalités de Cayenne, sa connectivité avec les autres solutions du marché (à l'instar de Cayenne pour LoRa™), le développement des solutions « IoT in a Box », que ce soit pour les solutions commercialisées par myDevices en propre ou par son partenaire américain Sprint, et le développement de la plateforme « Sprint IoT Factory » ;

- division Avanquest : la plupart des projets ont porté sur le développement de nouvelles versions des produits existants. Le principal investissement de la division est l'acquisition du groupe canadien composé des activités Upclick, SodaPDF et Adaware, dont la finalisation a eu lieu le 1^{er} juillet 2018 (voir note 29 aux états financiers consolidés).

Il n'y a pas eu de capitalisation de frais de développement sur l'exercice.

Ces investissements sont financés par la trésorerie disponible du Groupe ainsi que par les financements apportés à myDevices et à PlanetArt lors de l'entrée des divers investisseurs externes sur l'exercice (voir paragraphe 1.1 du présent document de référence pour plus de détails).

Principaux investissements en cours

Les investissements précisés précédemment se poursuivront sur l'exercice 2018-2019. La division PlanetArt continue son développement par l'acquisition de nouveaux clients, l'extension à de nouvelles zones géographiques dont l'Inde en septembre 2018, et l'extension de son offre applicative FreePrints via d'une part le lancement de sa nouvelle application Photo Tiles, et d'autre part par le rachat d'applications existantes. Sur myDevices, le développement de la plateforme « Sprint IoT Factory » se poursuit, le début du partenariat avec son partenaire chinois Dr. Peng est prévu pour l'année 2019, et la division continue sa recherche de nouveaux partenaires, recherche se concrétisant dès le 1^{er} trimestre de l'exercice 2018-2019 avec l'annonce de partenariats avec les géants de la distribution Alibaba Cloud en Chine et Ingram Micro aux États-Unis. Sur la division Avanquest, les principaux investissements correspondent à des recherches de synergies avec les sociétés canadiennes acquises au 1^{er} juillet 2018. Le Groupe poursuit également ses efforts pour assurer son développement commercial.

Principaux investissements planifiés

Les principaux investissements planifiés sont en ligne avec le développement des activités du Groupe sur ces dernières années. Le Groupe continuera d'investir de manière importante en marketing et en recherche et développement sur PlanetArt et myDevices, et dans des recherches de synergies et de rentabilité pour la division Avanquest. Il est à noter que les investissements planifiés ne constituent pas des engagements fermes, ils sont arbitrés quotidiennement au vu des coûts d'acquisition observés sur le marché et de leur rentabilité future estimée sur la base des indicateurs mesurés en interne.

La Société étudie toujours par ailleurs des investissements en croissance externe.



30.4 Propriété immobilière

Immobilisations corporelles

Les seules immobilisations corporelles du groupe Claranova sont relatives à des agencements, des installations et du matériel de bureau et informatique.

La totalité des locaux de la Société et des filiales est louée. Il n'existe pas de charges significatives en dehors des loyers et des charges locatives.

Questions environnementales

L'activité de Claranova n'est pas par nature soumise à des questions environnementales. Celles-ci ne peuvent donc pas influencer l'utilisation par la Société de ses immobilisations corporelles qui sont en tout état de cause peu significatives et non exposées aux facteurs environnementaux.